

## Conseil Municipal du 9 FEVRIER 2023 à 19 H

### Liste des délibérations votées

- Délibération N° 07/23 - autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget annexe du Village de Vacances de la Baume - approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 08/23 - autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane - approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 09/23 – admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le Budget de la commune – année 2023- approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 10/23 - Retrait de la délibération n° 125/22 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires - approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 11/23 - Renonciation clause de retour dans le cadre de la vente du SDIS A LA SAS IMMORQUE D'UNE SUPERFICIE DE 267 m<sup>2</sup> DE LA PARCELLE AA 50 - approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 12/23 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la promesse d'achat des parcelles E 1731 et E 1733 - approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 13/23 - Approbation de la vente notariale interactive du bâtiment communal cadastré section AL N° 276 - approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 14/23 - Approbation de la convention-cadre et de son plan d'action dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » - approuvée à l'unanimité
- Question reportée : Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance et la commune de LA ROQUE D'ANTHERON pour la gestion des crues
- Délibération N° 15/23 - Approbation du rapport d'activités 2022 de l'Etablissement Public Industriel et Commercial EPIC Office de Tourisme - approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 16/23 - Renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec l'établissement public industriel et commercial (EPIC) – Office Municipal de Tourisme – exercice 2023 - approuvée à l'unanimité

- Délibération N° 17/23 - Adoption des nouveaux statuts de l'Office de Tourisme suite à la restitution de la compétence tourisme à la Commune - approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 18/23 - Election des membres du comité directeur de l'Office de Tourisme - approuvée à l'unanimité
- Délibération N° 19/23 - Modification du tableau des effectifs - approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions